

www.sage-yevre-auron.fr



Les réseaux d'assainissement comme toutes les infrastructures publiques constituent des investissements importants, qui nécessitent une gestion durable, afin d'assurer la continuité du service aux usagers. En France, les enjeux de la gestion patrimoniale concernent 250 000 km de réseaux d'assainissement à entretenir et à réhabiliter d'une valeur estimée à plus de 300 milliards d'euros. Leur spécificité est qu'ils sont enterrés : « on ne les voit pas ». Ainsi, la connaissance de leur évolution dans le temps et le degré de prise en compte de ce patrimoine par les acteurs locaux ne sont encore pas une évidence. Des progrès restent à faire en matière de surveillance et de développement de la qualité des réseaux d'assainissement.

Ainsi, la gestion patrimoniale cherche à définir une politique assurant une connaissance du patrimoine tout au long de son cycle de vie, afin d'optimiser les coûts de maintenance tout en offrant un niveau de performance adéquat.

On peut également rajouter la dimension liée à la réduction des risques : pollutions, accidents... L'enjeu principal étant la préservation de la ressource en eau avec la mise en place opérationnelle d'une démarche de prévention des risques potentiels liés à l'état du patrimoine.

C'est pourquoi la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron a souhaité introduire dans ses objectifs de préservation de la ressource en eau et d'atteinte du bon état écologique des cours d'eaux, un volet dédié à la gestion patrimoniale des réseaux.

Le Président de la CLE

Thierry VALLEE

# LE SAGE, UN OUTIL DE PLANIFICATION

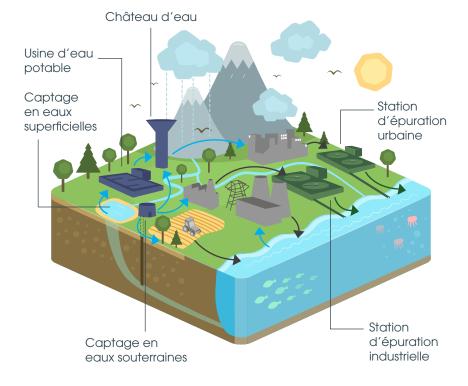
La Directive Cadre européenne sur l'Eau impose à tous les États membres la reconquête du bon état des eaux. Elle confirme le principe de gestion de l'eau à l'échelle de bassins versants hydrographiques comme cela était déjà le cas en France. Ce principe est repris dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), véritables documents de planification destinés à mettre en œuvre une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau à l'échelle de sous-bassins versants hydrographiques cohérents.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration puis de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE adopté. Cette commission, dont la composition est arrêtée par le Préfet, n'a pas de personnalité juridique. Elle s'appuie sur une structure assurant la maîtrise d'ouvrage des différentes études. Pour le SAGE Yèvre Auron, il s'agit de l'Établissement public Loire.

Le SAGE doit respecter toutes les exigences réglementaires et en particulier les préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.

#### LE PETIT CYCLE DE L'EAU



### **ENJEUX & OBJECTIFS DU SAGE**

LES ENJEUX	LES OBJECTIFS
<ul> <li>Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages</li> <li>Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique</li> </ul>	OBJECTIF N°1 : Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau
• Sécuriser l'alimentation en eau potable	<b>OBJECTIF N°2 :</b> Optimiser l'usage Alimentation en Eau Potable et reconquérir la qualité de la ressource en eau souterraine
Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique	<b>OBJECTIF N°3 :</b> Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution
Restaurer et préserver les milieux aquatiques	<b>OBJECTIF N°4 :</b> Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides
<ul> <li>Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin</li> </ul>	<b>OBJECTIF N°5 :</b> Développer la connaissance, la communication et les actions concertées



Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées



Le diagnostic du SAGE fait état d'un rendement de collecte de 65 %. Une partie de la pollution urbaine n'est donc pas collectée. Ce pourcentage doit être amélioré en vérifiant l'état global du réseau, en identifiant les points noirs ainsi qu'en mettant en place des mesures de gestion, de suivi et de contrôle des réseaux. Avec la mise aux normes des stations d'épuration situées sur le périmètre du SAGE, la remise en état et la surveillance des réseaux deviennent deux objectifs principaux importants. En effet, de la même manière que le réseau collecte la pollution, il peut également apporter une quantité d'eau supplémentaire aux stations d'épuration à l'origine de surcharges hydrauliques : eaux claires parasites permanentes (infiltration d'eaux de nappe) et météoriques.

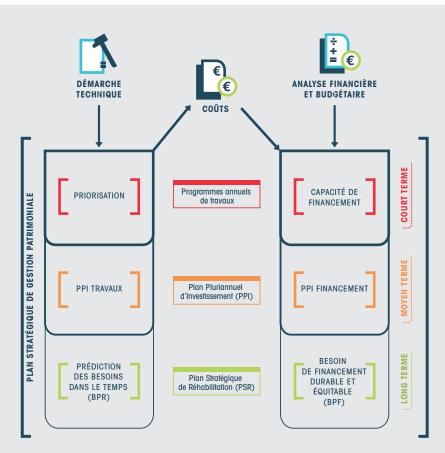


En matière d'assainissement, les 2 objectifs stratégiques sont :

• Améliorer les performances de collecte en assurant une maîtrise hydraulique correcte des réseaux (réduction des eaux claires parasites, création de bassins tampons, renforcement de

l'autosurveillance des systèmes de collecte - Arrêté du 27/07/15... et engager des contrôles de branchements systématiques). Il convient également de veiller au renouvellement des réseaux sur le court, moyen et long terme.

 Améliorer les performances de traitement des stations d'épuration de moyenne et faible capacité.



Gestion patrimoniale : une démarche technique et financière

Source : Guide ASTEE

# LA GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

**ENJEUX**: Après des années où les collectivités ont évolué dans un contexte de forte urbanisation, leurs investissements sur les réseaux d'assainissement se sont basés essentiellement sur des extensions. Elles doivent faire face, aujourd'hui, à des besoins de réhabilitation induits par :

- le vieillissement des ouvrages affectant les performances techniques des réseaux
- la nécessité d'adapter les réseaux en fonction de l'évolution des conditions environnementales ou d'exploitation
- une évolution de la réglementation de plus en plus exigeante en matière de protection du milieu urbain et des milieux aquatiques
- les insuffisances de maintenance.

Si ce patrimoine a été construit en partie par les collectivités en charge de la compétence assainissement, il a également pu être rétrocédé au fil du temps, via l'intégration de nouvelles communes ou de patrimoines privés.

Cet historique conduit parfois à un patrimoine peu ou mal connu et documenté. En conséquence, les services d'assainissement doivent mettre en place une démarche de gestion de leur patrimoine permettant dès à présent de limiter à la fois les risques vis-àvis des agents et des riverains, les impacts sur l'environnement et les dépenses pour les générations futures.



Matériel d'inspection des réseaux

#### **DÉFINITION**

La gestion patrimoniale d'un réseau d'assainissement collectif consiste à le maintenir en état, tout au long de son cycle de vie, pour optimiser le coût des opérations d'acquisition, d'exploitation ou de réhabilitation. Mais aussi pour fournir un niveau de service performant et pour répondre à la fois aux besoins et aux attentes des usagers et ce, en cohérence avec l'évolution, des technologies et du cadre réglementaire. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre les performances du réseau, les risques encourus et les coûts à supporter par le service. Il s'agit de raisonner à l'échelle du système d'assainissement dans sa globalité (collecte et traitement) et de pouvoir s'adapter a tout changement d'objectif (en fonction des besoins et des attentes des usagers), ou à plus grande échelle (en fonction d'évènements climatiques par exemple). La gestion patrimoniale relève de la collectivité, autorité compétente en matière d'assainissement (commune, syndicat, EPCI à fiscalité propre...). Elle a donc le pouvoir de décision puisqu'elle est responsable et propriétaire du patrimoine. Par ailleurs la gestion patrimoniale peut être une prestation déléguée à un opérateur privé qui devra veiller à réaliser un inventaire détaillé des réseaux, en lien avec la collectivité compétente, et aussi maintenir un service performant et évolutif pour répondre aux objectifs réglementaire.

### LA GESTION PATRIMONIALE : UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS ÉTAPES

#### ÉTAPE 1 : LANCEMENT DE LA DÉMARCHE

La collectivité (commune, communauté de communes, syndicat,...), autorité compétente et organisatrice du service, identifie les services internes et les éventuels prestataires privés externes à solliciter pour réaliser cet inventaire. Des réunions d'information pourront être réalisées avec le soutien et l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour présenter le projet aux différents interlocuteurs impactés et de les sensibiliser à l'importance de la démarche.

Partenaires techniques et financiers : le Conseil Départemental du Cher et sa cellule GPRAC, les services de l'État, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, les opérateurs du service.

## ÉTAPE 2 : COLLECTE DES DONNÉES

C'est l'étape la plus délicate. Elle nécessite d'y consacrer du temps, de par la variété des ressources à mobiliser (plans, tableurs, SIG...) mais également de par la difficulté d'obtenir certains éléments (notamment sur les parties les plus anciennes du réseau).

Données indispensables: plan du réseau actualisé, identification des tronçons qui dysfonctionnent, type de collecteurs (unitaire/ séparatif/pluvial), linéaire de canalisations, diamètre, nature des matériaux, âge de la canalisation ou années de pose, état des réseaux (appliquer une échelle de dégradation en vue de prioriser les travaux),

**Pour aller plus loin :** débit, profondeur (fil d'eau du réseau), nature du sol,...

Un soin très important doit être apporté à cette étape. En effet, la pertinence du descriptif détaillé du réseau dépend, avant tout, de la fiabilité de la méthode d'acquisition des données et de leurs exploitations.

#### ÉTAPE 3 : TRAITEMENT DES DONNÉES ET INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Après l'acquisition des données collectées vient le moment de les exploiter. Il peut arriver que certains éléments se contredisent (sources

différentes, données non actualisées...) entraînant alors des démarches supplémentaires.

Objectif: s'assurer que les informations soient cohérentes entre elles. Pour cela, il faut impérativement recouper et vérifier la fiabilité de l'ensemble des données sources avant de les intégrer dans le tableur ou le logiciel métier puis de les exploiter.

#### ÉTAPE 4 : MISE EN FORME Et analyse des résultats

Cette dernière étape peut être réalisée parallèlement à l'inventaire. Il s'agit de compiler les données recensées et de produire un document unique de synthèse et de référence. Ce support est un outil de suivi et d'aide à la décision.

**Objectif:** mieux anticiper la programmation des travaux de renouvellement des réseaux à court, moyen et long termes afin de rationaliser les investissements et de sensibiliser les acteurs locaux à opter pour une gestion durable et préventive.

# LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

### LA MISSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

Toutes les collectivités compétentes en assainissement collectif qui souhaitent enclencher une démarche de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'Assainissement Collectif (GPRAC) peuvent solliciter le Département du Cher et, plus particulièrement, la cellule GPRAC du service de l'eau qui travaille sur cette thématique en partenariat avec les services de l'État (DDT 18) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette cellule a pour objectif d'aider et accompagner les collectivités désireuses de faire émerger une telle démarche sur leur territoire. Pour cela, des journées d'information peuvent être organisées et un appui technique peut être apporté pour élaborer des outils de suivi en vue : de réaliser un inventaire détaillé des ouvrages, recenser les plans, définir des indicateurs, exploiter et hiérarchiser les données recueillies,...

L'animatrice de la cellule GPRAC travaille également en transversalité avec les techniciens assainissement de la cellule d'Assistance Technique Départementale (ATD) pour renforcer le volet auto-surveillance des réseaux d'assainissement imposé par l'arrêté du 21 juillet 2015 et plus localement par la police de l'eau du Cher.

#### LES AIDES FINANCIÈRES POTENTIELLES



- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR)
- Conseil Départemental du Cher





Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées

#### **QUI CONTACTER?**

Agence de l'eau Loire-Bretagne Délégation Centre-Loire

Chargée d'intervention

**Pauline CHOUCARD** 

**©** 02 38 51 73 84

≥ pauline.choucard@eau-loire-bretagne.fr

Conseil Départemental du Cher

DATDD - Service de l'eau - Cellule GPRAC

Ludivine NORMAND

**©** 02 48 25 24 84

≥ Iudivine.normand@departement18.fr

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement - Risques

**Christophe GAVORY** 

© 02 34 34 62 43

christophe.gavory@cher.gouv.fr

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

Vous pouvez retrouver toute l'actualité du SAGE sur le site Internet www.sage-yevre-auron.fr

Autres liens internet sur la thématique réseau d'assainissement :

www.astee.org/production/guidegestion-patrimoniale-des-reseauxdassainissement-bonnes-pratiquesaspects-techniques-et-financiers/

www.eau-loire-bretagne.fr/collectivites/ guides\_et\_etudes/assainissement

www.dailymotion.com/video/xufcnc\_ visite-d-un-reseau-d-assainissement\_news



Novembre 2016/Publication de la Commission Locale de l'Eau SAGE Yèvre Auron • Place Marcel Plaisant • 18000 BOURGES Tél. : 06 84 08 50 88 • contact@sage-yevre-auron.fr • www.sage-yevre-auron.fr









Réalisé grâce au soutien financier de

